

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 43
Absentes 2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-02-16-P

Modification de la liste des événements municipaux
ouvrant droits à dérogation au contingent mensuel de
25 heures supplémentaires

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept février**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. LEBLANC,	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. BEDOURET

ABSENTES

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2003 relative au régime indemnitaire du personnel communal modifiée par les délibérations en date du 29 septembre 2011 et 27 septembre 2018 et 21 avril 2021

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la liste des événements municipaux ouvrant droit à dérogation au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : de modifier la liste des événements mentionnés à l'article 3 de la délibération n°03.03.13.P du 27 mars 2003 comme suit :

- Fêtes de quartier
- Fêtes de la Madelon
- Brocantes
- Événements climatiques nécessitant des mises en sécurité dans la ville
- Participation aux scrutins électoraux
- Course pédestre « les 5 et 10 kilomètres de Fontenay »
- Nature en ville
- Marché de Noël
- Centre de vaccination
- Fontenay-sous-Soleil
- Banquets des retraité.e.s
- Réceptions des vœux en janvier

Délibération n°2022-02-16-P

Modification de la liste des événements municipaux ouvrant droits à dérogation
au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires

Article 2 : les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal au chapitre 012

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **23 FEV. 2022**
Publication **23 FEV. 2022**
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

